

5^e ÉDITION - 4 MODULES EN PRÉSENTIEL À L'EFB

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION - 2022

Co-organisée par l'EFB, l'AFA et le Cercle Montesquieu, cette 5^{ème} édition abordera en 4 séances tous les thèmes relatifs à la mise en place de programmes de conformité anticorruption, à la lumière des dernières recommandations de l'AFA.

Grâce à la participation des départements conseil et contrôle de l'AFA et à la mobilisation d'une équipe pédagogique experte composée d'avocats, de directeurs juridiques, de magistrats, la promotion 2022 bénéficiera de l'éclairage pratique indispensable pour s'engager dans une démarche de conformité efficace, anticiper les risques et se préparer à un contrôle.



MODULE 1

Mardi 17 mai 2022

de 09h00 à 13h00 à l'EFB

Gouvernance de la conformité.
Cartographie des risques de corruption.

MODULE 2

Mardi 31 mai 2022

de 09h00 à 13h00 à l'EFB

Rédiger un code de conduite à partir
des recommandations de l'AFA.
Le dispositif d'alerte.

MODULE 3

Mardi 14 juin 2022

de 09h00 à 13h00 à l'EFB

L'évaluation des tiers.
Les contrôles comptables.

MODULE 4

Mardi 21 juin 2022

de 09h00 à 13h00 à l'EFB

La convention judiciaire d'intérêt public
(CJIP).
Les contrôles de l'AFA.

Cette formation qualifiante donnera lieu à la délivrance d'une attestation par les trois institutions.

Les atouts de la formation :

- une approche opérationnelle ;
- une équipe pluridisciplinaire experte ;
- des échanges entre professionnels en présentiel ;

- des supports remis aux participants ;
- un test de connaissance ;
- une attestation qualifiante.



TARIFS : 216€ TTC / 1 module au choix - 780€ TTC / la formation de 4 modules - Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le [FIF-PL](#)

S'inscrire

MODULE 1

Mardi 17 mai 2022 de 09h00 à 13h00 à l'EFB

1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux  Accessible aux personnes en situation de handicap

Gouvernance de la conformité / Cartographie des risques de corruption

Spécialité : droit commercial, des affaires et de la concurrence.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis / public visé : formation ouverte aux avocats, aux directeurs juridiques (même non membres du Cercle Montesquieu), aux juristes d'entreprise, aux magistrats.

Méthode pédagogique : méthode transmissive. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants en présentiel.

Support pédagogique : un support de cours sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation : une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Objectifs pédagogiques

- Savoir structurer et documenter la démarche éthique de l'entreprise et l'engagement des instances dirigeantes.
- Connaître les fondamentaux pour établir une cartographie des risques adaptée à l'anticorruption.

Plan du module en présentiel

Partie 1 - Engagement de l'instance dirigeante : du respect des règles à la performance de l'entreprise

- Comment se matérialise l'engagement de la direction dans une démarche de conformité ?
 - Quels moyens et ressources sont mis en place ? (effectifs, outils IT..) Quels rôles pour l'avocat ?
 - Quelles attentes de l'entreprise ? Quels rôles pour le responsable conformité/compliance officer ?
- Comment faire évoluer dans le temps un programme de conformité anticorruption ?

Partie 2 - La cartographie des risques : socle de la démarche de compliance, permettant l'identification, l'évaluation, la hiérarchisation et la gestion des risques inhérents aux activités de l'organisation.

- Comment réaliser une cartographie des risques ? Méthodologie avec les participants.

Intervenants

Benjamin Clady, *Agence Française Anticorruption (AFA)*.

Stéphane Alaphilippe, *VP anti-corruption & anti-fraud division (TotalEnergies)*.

Dominique Dedieu, *avocat (3Dtic avocats)*.

William Feugère, *avocat (Feugère avocats), responsable de la commission « compliance et éthique des affaires » du barreau de Paris*.

[S'inscrire](#)



MODULE 2

Mardi 31 mai 2022 de 09h00 à 13h00 à l'EFB

1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux  Accessible aux personnes en situation de handicap

Rédiger un code de conduite à partir des recommandations de l'AFA Le dispositif d'alerte

Spécialité : droit commercial, des affaires et de la concurrence.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis / public visé : formation ouverte aux avocats, aux directeurs juridiques (même non membres du Cercle Montesquieu), aux juristes d'entreprise, aux magistrats.

Méthode pédagogique : méthode transmissive. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants en présentiel.

Support pédagogique : un support de cours sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation : une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Objectifs pédagogiques

- Comment construire un code de conduite : les essentiels.
- Former à la prévention et à la détection des risques de corruption.
- Connaître les fondamentaux de la mise en œuvre des sanctions disciplinaires.
- Méthodologie de la mise en place d'un dispositif d'alerte interne et/ou externe et de la gestion de la confidentialité.

Plan du module en présentiel

Partie 1 - Le code de conduite

- Comment rédiger un code de conduite complet et pratique et les politiques liées appropriées (cadeaux, mécénat,...).
- Déployer le dispositif réglementaire interne au sein de l'organisation (intégration dans le règlement intérieur...)
- En cas de manquement, savoir mettre en œuvre des sanctions disciplinaires.
- Savoir prioriser et organiser la formation des salariés au code de conduite.

Partie 2 - Le dispositif d'alerte.

- Comment mettre en place un dispositif d'alerte efficace au sein de l'organisation ?
- Questions clés à se poser.
- Organiser le suivi et le traitement des alertes.

Intervenants

Benjamin Clady, *Agence Française Anticorruption (AFA)*.

Dominique Dedieu, *avocat (3Dtic avocats)*.

William Feugère, *avocat (Feugère avocats)*, responsable de la commission « compliance et éthique des affaires » du barreau de Paris.

Sophie Leclerc, *directrice juridique et compliance, Groupe Seris*.

[S'inscrire](#)



MODULE 3

Mardi 14 juin 2022 de 09h00 à 13h00 à l'EFB

1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux  Accessible aux personnes en situation de handicap

L'évaluation des tiers / Les contrôles comptables

Spécialité : droit commercial, des affaires et de la concurrence.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis / public visé : formation ouverte aux avocats, aux directeurs juridiques (même non membres du Cercle Montesquieu), aux juristes d'entreprise, aux magistrats.

Méthode pédagogique : méthode transmissive. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants en présentiel.

Support pédagogique : un support de cours sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation : une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Objectifs pédagogiques

- Comment structurer l'évaluation des tiers de manière efficace.
- Savoir accompagner et documenter la mise en œuvre des contrôles comptables.

Plan du module en présentiel

Partie 1 - L'évaluation des tiers

- Sécuriser les relations avec les tiers dans la prévention et la lutte contre la corruption.
- Effectuer un diagnostic.
- Mettre en place et déployer la procédure d'évaluation de l'intégrité des tiers en lien avec les opérationnels.
- Sécurisation des données.

Partie 2 - Les contrôles comptables

- Comprendre les enjeux et le périmètre des contrôles comptables souhaités dans le cadre de la loi Sapin 2 pour prévenir la corruption au sein de l'organisation.

Intervenants

Claire Andrieux, *Agence Française Anticorruption (AFA)*.

Antoinette Gutierrez-Crespin, *responsable France du département Forensic & Integrity Services (EY)*.

Catherine Stavrakis, *co présidente de la commission « gouvernance et éthique » du Cercle Montesquieu*.

Nicolas Tollet, *avocat (Hughes Hubbard & Reed LLP)*.

[S'inscrire](#)



MODULE 4

Mardi 21 juin 2022 de 09h00 à 13h00 à l'EFB

1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux  Accessible aux personnes en situation de handicap

La convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) / Les contrôles de l'AFA

Spécialité : droit commercial, des affaires et de la concurrence.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis / public visé : formation ouverte aux avocats, aux directeurs juridiques (même non membres du Cercle Montesquieu), aux juristes d'entreprise, aux magistrats.

Méthode pédagogique : méthode transmissive. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants en présentiel.

Support pédagogique : un support de cours sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation : une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les avantages de la CJIP et le cas échéant disposer des outils pour la mettre en œuvre.
- Se préparer à un contrôle de l'AFA.

Plan du module en présentiel

Partie 1 - La CJIP

- Rappel du cadre de la CJIP et mise en application (exemples concrets), savoir l'intégrer dans une stratégie de défense.

Partie 2 - Les contrôles de l'AFA

- Les contrôles et les monitorats de l'AFA à la suite d'une CJIP : méthodologie et retours d'expérience.
- Connaître les attentes des contrôleurs permet d'optimiser sa compliance en amont.
- Rôle de l'avocat dans le cadre d'un contrôle.

Intervenants

Julien Laumain, *Agence Française Anticorruption (AFA)*.
Jean-Luc Blachon, *magistrat, procureur de la République financier, Parquet National Financier (PNF)*.
Astrid Mignon-Colombet, *avocat (August Debouzy)*.
Nicolas Tollet, *avocat (Hughes Hubbard & Reed LLP)*.

[S'inscrire](#)

